

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Chrétien Van den Berck.

MESSIEURS ,

Le sieur Chrétien Van den Berck, prêtre catholique-romain, professeur au collège communal de Tongres, est né le 3 mai 1803 à Uden, Brabant septentrional (Pays-Bas), d'une mère belge et d'un père aussi originaire de Uden. Il habita le lieu de sa naissance jusqu'en 1817, et après avoir résidé pendant onze années à Veuracy, il quitta cette commune en 1828 pour s'établir à Maestricht, où il a exercé jusqu'en 1835 les fonctions de chapelain.

Voulant se soustraire aux désagréments qu'il essuya à cette dernière époque à raison de sa qualité et de la sympathie qu'il avait manifestée pour la cause belge, il accepta une chaire de professeur au collège communal de Tongres, et depuis 1835 qu'il habite cette ville jusqu'à ce jour, il remplit ses fonctions avec zèle et exactitude, à l'entière satisfaction de l'administration locale.

Le pétitionnaire étant en outre recommandable sous le rapport de sa conduite morale et politique, les autorités estiment qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

Le rapporteur,
HENOT.

Pour le président :
EUG. DE SMET.